

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle
ARRONDISSEMENT
Nancy
CANTON
Meine-au-Santois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU SANTOIS
Séance du 06 octobre 2022

L'an deux mille vingt deux, le six octobre, à vingt heures trente, le conseil communautaire, convoqué le 29/09/2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison des Animations de Vaudigny, sous la présidence de M. Jérôme KLEIN, Président.

Afférents au conseil communautaire	70
Procurations	7
Votants	47

Date de la convocation
29/09/2022

Date d'affichage
20/10/2022

Objet de la délibération :
FSE Espace Emploi
2022 2023
N°053/2022

PRÉSENTS : M. VOINOT Etienne ; M. LEGENDRE Jean-Baptiste (suppléant) ; M. LEMOINE Dominique ; M. BOULANGER Jean-Marc ; Mme BELLOT Nicole ; M. ROBERT Jean-Paul ; M. FAYS Xavier ; M. THOUVENIN Ludovic ; M. NOEL Alexandre (suppléant) ; M. TIMON Yann (suppléant) ; M. LAGE Patrick ; M. DEPRUGNEY Eric ; M. MARTIN Michaël ; M. PIERRAT Eric ; Mme THIRION Barbara ; M. KLEIN Jérôme ; Mme SCHLACHTER Marie-Madeleine ; Mr SCHROTZENBERGER Vincent (suppléant) ; M. PEIGNIER Bernard ; Mme PERNOT TREVILLOT Gèneviève ; Mr MOREAU Francis (suppléant) ; Mr BERGÉ Olivier ; Mr BARBEZANT Maurice ; M. DAVILLER Sébastien ; M. GRAEFFLY Patrick ; M. GODFROY Gilbert ; M. MANGIN Jacques ; Mme BACHELET Valérie (suppléante) ; Mme BRETON Clara ; M. GODEY Alain ; Mme DAMIEN Viviane ; M. LECLERC Augustin ; M. XEMAY François ; M. STOLL Vincent ; M. COLIN Stéphane ; M. MOUGENOT Alain ; Mme SCHUBNEL Catherine ; M. MUNGER Georges ; M. GASS Patrick ; M. LAMBINET Didier ; Mme SIRON Marie-France ; M. FRANCOIS Marc et M. ZIMMER Alexandre.

ABSENTS : M. CHIARAVALLI Bruno ; M. PERROTEZ Eric ; M. WEBER Alain ; M. DUBREUCQ Jean-Loup ; Mr VALLANCE Pierre ; M. PARGON Nicolas ; M. BERY Daniel ; Mme MARTIN Patricia ; M. DE MITRY Jean-Hyacinthe ; Mme BRUSSEAU Bénédicte ; M. HENRION Michel ; M. TROTOT Francis ; M. NICOLAS Thierry ; Mme CLEMENT Stéphanie ; Mme THOMAS Bernadette ; M. PEREAUX Rémi et M. TOUSSAINT NOVIANT François.

EXCUSES : Mme MEYER Brigitte ; Mr THOMASSIN Jean-Philippe ; Mme GRILLET Mireille ; M. HENRY Jean-Daniel ; M. JEANDEL Mathieu ; M. SAINT MIHIEL Mathieu ; M. PY François ; M. MARLIER Jean-Marie ; M. PEULTIER Gérard ; Mr CHESINI Romuald ; Mme CLAUDE Dominique ; Mr BRUNNER Gauthier ; M. SALGUEIRO Victor ; M. MAHUT Loïc ; Mme DAVID Julie et Mr HURIET Dominique.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, M. Patrick GRAEFFLY a été élu secrétaire.

L'Espace Emploi, de par ses objectifs et ses actions, peut bénéficier du Fonds Social Européen Plus (FSE+) dans le cadre du Programme National FSE+ 2021-2027. Ainsi, il pourrait bénéficier d'une subvention maximale de 19 449.45 € pour deux années, soit 2022 et 2023.

Il est à préciser que le budget prévisionnel calculé selon les modalités du FSE+ serait de 47 437,92 € pour deux années 2022 et 2023.

Ceci s'explique par le fait que le FSE+ ne prend en compte que les charges de personnel, ainsi qu'un forfait des autres charges indirectes calculées selon un pourcentage des charges du personnel (20 %).

Le conseil communautaire doit autoriser le Président à engager la structure en sollicitant du Fonds Social Européen+

Le conseil communautaire doit approuver le projet et plan de financement prévisionnel

Objet de la dépense	Prévisionnel	%
Dépenses directes (1+2+3+4)	39 531,60€	83,33
1. Personnel	39 531,60€	
1. Fonctionnement		
1. Prestations externes		
1. Liées aux participants		
Dépenses indirectes	7 906,32€	16,67
Dépenses de tiers		
Dépenses en nature		
Dépenses totales	47 437,92 €	100
Financements		
1. Fonds social européen	19 449,54€	41,36
1. DDETS		
1. Conseil Département 54		
1. Financement externes privés		
1. Ressources en nature		
1. Ressources extérieures de l'opération		
1. Autofinancement	27 988,37€	58,64
Recettes prestations de service		
Recettes totales	47 437,92€	100

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

-De valider le budget prévisionnel 2022-2023 du FSE + pour le développement de la politique d'emploi et d'insertion : espace emploi

-d'autoriser le Président à solliciter auprès de l'Etat la subvention au titre du FSE et de s'engager à financer la part non couverte par les subventions.

-D'autoriser le président à signer tout document découlant de la présente décision.

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture

le 06/10/2022

Et Publication ou Notification
Le 06/10/2022



Fait et délibéré à Vaudigny
Le président de la Communauté de Communes
du
PAYS DU SAINTOIS

Jérôme KLEIN,

